



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

pour le
BUDGET PRIMITIF 2017
Commune

Conseil Municipal du 27 Février 2017

Sommaire

Les objectifs et les obligations légales.....	page 3
Le Projet de Loi de Finances 2017	page 4
Les calendriers DOB et budget primitif 2017	page 6
Les éléments de contexte national	page 7
Les éléments de contexte local	page 9
Les orientations budgétaires 2017 pour la section de fonctionnement	page 11
- Les dépenses de fonctionnement	
- Les recettes de fonctionnement	
- Le résultat de fonctionnement	
- L'épargne brute de gestion	
Les orientations budgétaires 2017 pour la section d'investissements	page 17
- La capacité d'autofinancement net	
- L'emprunt	
- Les projets d'investissements	
La structure et la gestion de l'encours de la dette	page 19
- La structure de la dette	
- L'encours de la dette	
- La capacité de désendettement	
Conclusion.....	page 21

Les objectifs et les obligations légales

Le débat d'orientation budgétaire D.O.B. est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants.

Cependant, il évolue.

En effet, la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales et ont été prises en compte par les collectivités dès la préparation budgétaire de 2016.

L'article 107 de la Loi NOTRe a modifié entre autres l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et la transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce document budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.

La délibération est obligatoire : elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

S'agissant plus particulièrement de Villerupt, la présentation du débat d'orientation budgétaire 2017 est l'occasion pour la majorité municipale de confirmer avec force la poursuite de ses engagements et de présenter les projets de développement de notre Ville.

Le Projet de Loi de Finances 2017 – PLF 2017

Le projet de loi de finances 2017 concernant les collectivités territoriales repose sur les points suivants :

- **Baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive et soutien à l'investissement**

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros programmé sur 2015-2017, les concours financiers de l'Etat devaient diminuer à hauteur de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017. (Diminution de 1.5 milliard en 2014, puis de 3.7 milliards de 2015 à 2016). En 2017 la baisse devait également être de 3.7 milliards d'euros. Cependant lors du Congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et les intercommunalités.

- Réduction de moitié de la baisse des dotations de l'Etat :
Soit 1 milliard au lieu de 2 (le solde étant reporté en 2018).

Malgré ce geste, les concours financiers de l'Etat aux collectivités diminueront tout de même de 3,5%

- La réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement) fera l'objet d'un texte de loi spécifique en 2017 pour application en 2018
- Les dotations de solidarité rurale (DSR) et urbaine (DSU) gagneront respectivement 180 millions d'euros tandis que la dotation nationale de péréquation (DNP) sera maintenue à son niveau de 2016.
La réforme de la DSU demandée par les associations d'élus et le Comité des finances locales (CFL) a été actée et permettra de resserrer le nombre de communes bénéficiaires et de supprimer les effets de seuils.
- Le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012 et qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés) sera, pour sa part, stabilisé à 1 milliard d'euros (son niveau national de 2016).
- Traduction logique de la baisse des investissements, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) baissera de 9%.
- Concernant les impôts locaux, les valeurs locatives seront revalorisées en 2017 de 0.40% soit le taux de l'inflation constaté sur un an.
- Le Gouvernement a décidé de pérenniser et d'amplifier encore les mesures de soutien à l'investissement public local déjà adoptées depuis 2015.
Il sera constitué en 2017 de deux enveloppes :
Une enveloppe de 600 millions d'euros sera consacrée comme en 2016 à de grands priorités d'investissements définies entre l'Etat, les communes et les

intercommunalités, notamment pour la transposition énergétique, l'accessibilité et le logement ;

Une seconde enveloppe de 600 millions d'euros sera destinée à soutenir les projets des territoires ruraux ;

Par ailleurs les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural) seront majorés de 384 millions d'euros afin de la porter en 2017 à un niveau exceptionnel de 1 milliard d'euros.

D'autre part, l'année 2017 sera marquée par l'achèvement de la réforme territoriale avec la mise en place au 1^{er} janvier 2017 des nouveaux schémas intercommunaux et la poursuite des transferts de compétences prévus par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Les calendriers DOB et Budget Primitif 2017

Débat d'Orientation Budgétaire :

Commission Finances / Administration Générale
le lundi 13 février 2017

Conseil Municipal
le lundi 27 février 2017

Budget Primitif 2017 :

Commission Finances / Administration Générale
le lundi 27 mars 2017

Conseil Municipal
le vendredi 14 avril 2017.

Les Eléments de Contexte National

1.- La construction du budget primitif 2017 se fera en lien avec les incertitudes liées aux cycles électoraux, nationaux et internationaux de 2016 et 2017 :

* A l'échelle internationale, le résultat des élections à la présidence des Etats-Unis engendre une imprévisibilité sur les différents paramètres susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes pour la France : évolution future de l'économie américaine et donc de l'économie mondiale, fluctuations sur les marchés boursiers, sur l'évolution des taux de change et sur le niveau des taux d'intérêt.

* Dans la zone Euro également, plusieurs rendez-vous politiques importants qui peuvent générer des incertitudes supplémentaires :

- En 2016 : le référendum britannique ayant décidé le BREXIT,
- Fin 2016 : Constitution d'un gouvernement en Espagne en octobre, référendum constitutionnel en Italie en décembre
- En 2017 : élections fédérales allemandes en août et octobre.

* En France, les prochaines élections présidentielles en avril et mai prochain et législatives en juin ont pour conséquence une absence de visibilité des collectivités locales sur les années 2018 et suivantes.

2.- La construction du budget primitif 2017 sera complexe face à la baisse continue des dotations de l'Etat :

Les collectivités locales sont associées, comme l'a rappelé la Cour des Comptes à l'effort de redressement des finances publiques par la baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2015, sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les dépenses publiques.

Cette diminution des dotations aux collectivités est principalement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation des collectivités.

Face à l'accentuation de la baisse des concours financiers de l'Etat, les collectivités locales ont toutefois cherché à maîtriser leurs dépenses plutôt qu'à recourir au levier fiscal.

La Cour des Comptes prévoit cependant une contrainte de gestion accrue en 2016, avec une moindre progression des recettes qui laisserait les collectivités locales sans grande marge pour faire face à l'évolution de leurs charges de fonctionnement.

Au titre de 2017, l'effort a été divisé par deux pour le bloc communal mais la baisse reste de l'ordre de 5% et des incertitudes subsistent pour l'avenir, notamment avec le projet de réforme de la DGF.

3.- La construction du budget primitif 2017 se fera dans un contexte d'absence de visibilité :

Les prochaines élections présidentielles et législatives ont pour conséquence une absence de visibilité des collectivités locales sur les années 2018 et suivantes et génèrent les questions suivantes :

- évolution de la dotation globale de fonctionnement ?
- réforme de la dotation globale de fonctionnement ?
- stratégie de la future majorité en termes de fiscalité (réforme des valeurs locatives ??, maintien de la répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivités locales depuis la suppression de la taxe professionnelle ??...).

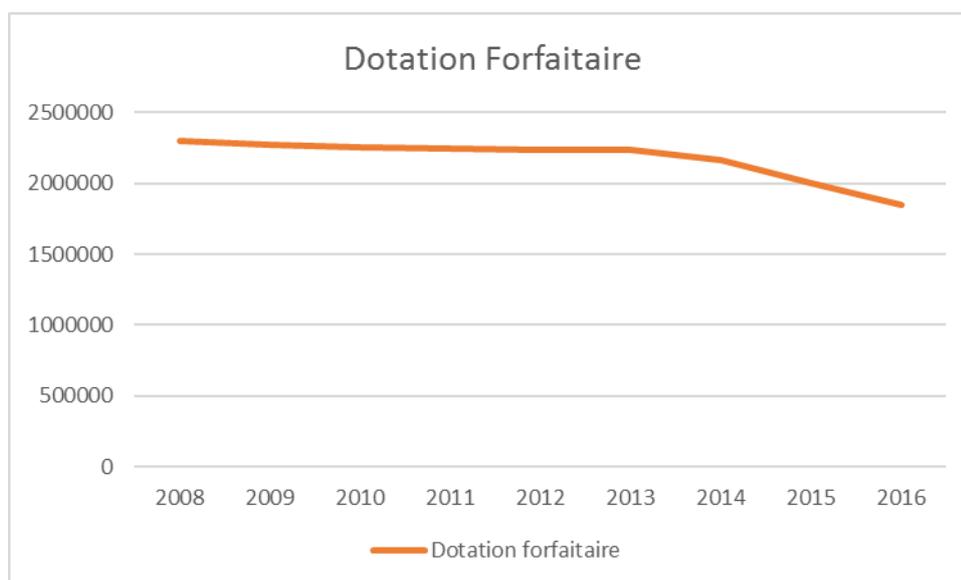
La Banque Postale confirme l'analyse de l'AMF et n'est pas particulièrement optimiste pour 2017. Dans son analyse présentée au Congrès, l'AMF prévoit qu'un éventuel rebond technique des dépenses d'équipement sera fragilisé par l'absence de visibilité financière et institutionnelle à court terme. En effet, les budgets locaux devront intégrer la nouvelle tranche de baisse des dotations, la mise en place des dispositifs concernant la double augmentation du point d'indice et la mise en place du Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR), soit un coût supplémentaire d'environ 1.5 milliard d'euros.

Les Éléments de Contexte Local

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics.

Baisse de la DGF :

	2013	2014	2015	2016
Dotation Forfaitaire	2 232 662	-64 871	- 162 669	- 157 574



En place depuis 2008, la majorité municipale s'est engagée et efforcée à redresser les finances de la Ville. Elle l'a dit et elle l'a fait.

Elle a pourtant traversé la crise financière de 2008, subi les baisses continues des dotations de l'Etat, subi les hausses successives du coût de l'énergie, subi les hausses imposées de certaines dépenses de fonctionnement (SDIS, SMITRAL,...).

Elle a dû gérer à la fois un patrimoine communal ancien et/ou vieillissant et des projets urbanistiques permettant à la Ville de sortir de son passé industriel.

Malgré toutes ces contraintes, la majorité municipale a fait face et les finances de la Ville sont saines depuis quelques années, et VILLERUPT peut se projeter dans l'avenir et les habitants peuvent être fiers de leur Ville.

Une étude du 17 novembre 2016 sur notre Ville réalisée par Ecofinance à la demande de l'Association des Maires de France établit le rapport suivant : extrait....

«Avec 9549 habitants (source INSEE 2014) vous appartenez à la strate de 5 000 à 10 000 habitants.

Constat 2015 :

Vos charges de personnel à l'habitant sont supérieures à vos dépenses d'équipement. Vous avez probablement fait le choix d'un service aux habitants performant et important. Vos ressources fiscales couvrent vos dépenses d'équipement révélant une certaine qualité de gestion et assurant une autonomie relative de votre commune. »

Ce constat établi par un organisme extérieur à la collectivité ne peut que conforter la politique financière conduite par l'équipe municipale.

Cette situation a pu être atteinte avec le concours de l'ensemble des services de la Ville, services qui ont respecté les objectifs donnés.

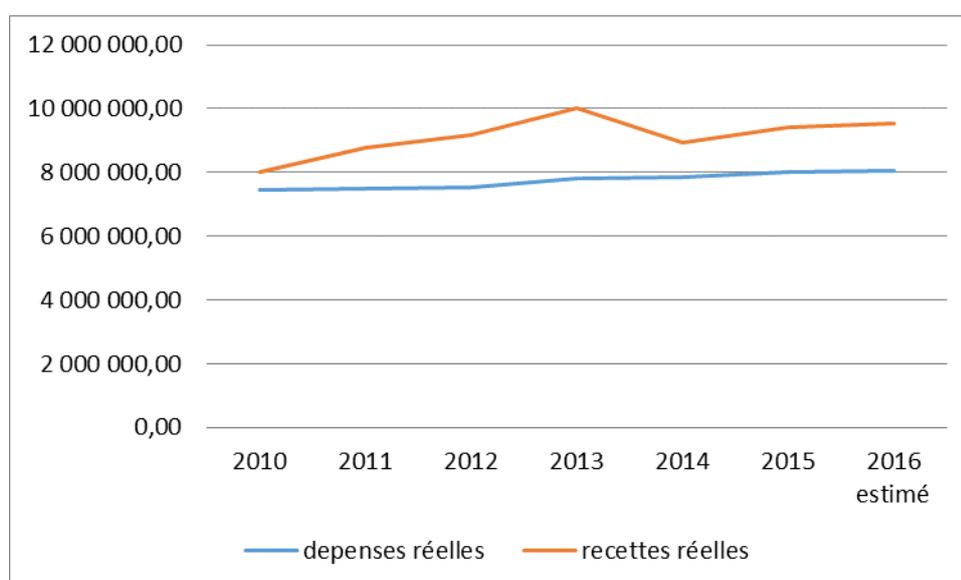
Ainsi, la construction du budget primitif 2017 se fera dans le même esprit que les années précédentes en tenant compte des contraintes financières imposées par l'Etat mais avec la volonté de conserver les fondamentaux que sont la solidarité, la vie associative, les investissements, la modernisation de la ville tout ceci dans une totale maîtrise budgétaire et avec les informations connues à ce jour.

En parallèle de la Commune, le CCAS assure la gestion de nombreuses actions sociales en direction des personnes en situation de précarité ou de difficultés de la vie. Un chiffrage précis sera communiqué lors du prochain Conseil d'Administration de présentation de son DOB 2017.

Les Orientations Budgétaires 2017 pour la section de Fonctionnement

Lors de l'élaboration de chaque budget primitif, l'objectif et la priorité fondamentale sont d'éviter autant que possible l'effet ciseaux (les dépenses qui augmentent plus vite que les recettes).

Cette volonté marquée est tenue depuis 2008.



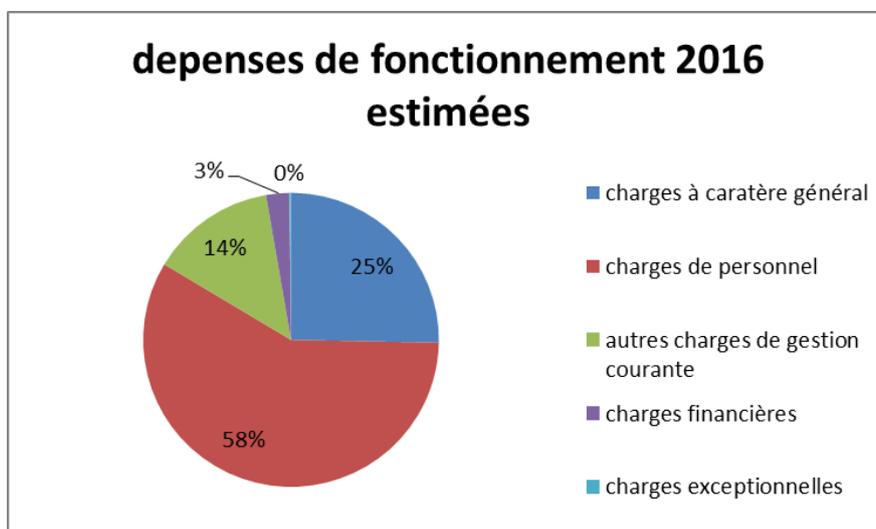
Le budget Primitif 2017 Commune verra une poursuite des efforts de gestion démarrés en 2008.

Cette orientation d'une gestion resserrée est indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune, sa capacité à investir et le soutien de son développement sur le territoire.

C'est à partir d'une situation budgétaire heureusement saine mais qui nécessite néanmoins de rester extrêmement vigilant que la préparation du budget primitif 2017 sera abordée.

Dépenses de fonctionnement

2016 estimées	8 069 032,82 euros
2015	8 019 269,06 euros
2014	7 892 908,02 euros



Chapitre 011- charges à caractère général :

Ces charges représentent un montant annuel 2016 estimé à 2 042 267,26 Euros. Chaque année, des efforts de gestion supplémentaires sont demandés aux différents services de la Ville afin de tendre au maximum vers une stabilité de ce chapitre.

Cependant pour 2017, des points marquants pèseront sur l'évolution de ce poste (notamment le coût de l'énergie).

Chapitre 012 – charges de personnel :

2016 estimées	4 703 051,39 euros
2015	4 790 671,71 euros
2014	4 531 391,53 euros

Ce poste représente plus de 50% des dépenses totales de fonctionnement mais il est important d'insister sur le fait que l'équipe municipale a mis l'accent sur un maintien voire un développement du service public (périscolaire, cantine, crèche, piscine, salles de sports, etc...).

De plus, certains facteurs externes impactent les collectivités territoriales (hausse des cotisations, revalorisation de carrières, mesures catégorielles).

Une maîtrise extrêmement serrée des dépenses de personnel est en place depuis plusieurs années (non remplacement de départs en retraite quand cela est possible,

rationalisation et suivi des heures supplémentaires et/ou complémentaires, suivi rigoureux des remplacements).

Pourtant, pour 2017, il faut encore tenir compte des différentes réformes et/ou actualisations intervenues dans la fonction publique territoriale :

* L'augmentation du point d'indice de 1.2%, réalisée en deux phases, la première au 1^{er} juillet 2016 (12 903.02 euros) et la seconde au 1^{er} février 2017. Cette augmentation coûtera à la commune en année pleine 26 975.48 euros.

*La mise en œuvre du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les trois catégories d'agents (A, B, C).

*L'instauration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), toujours en attente de la parution des décrets, ainsi que la refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires et le transfert primes/points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le budget communal.

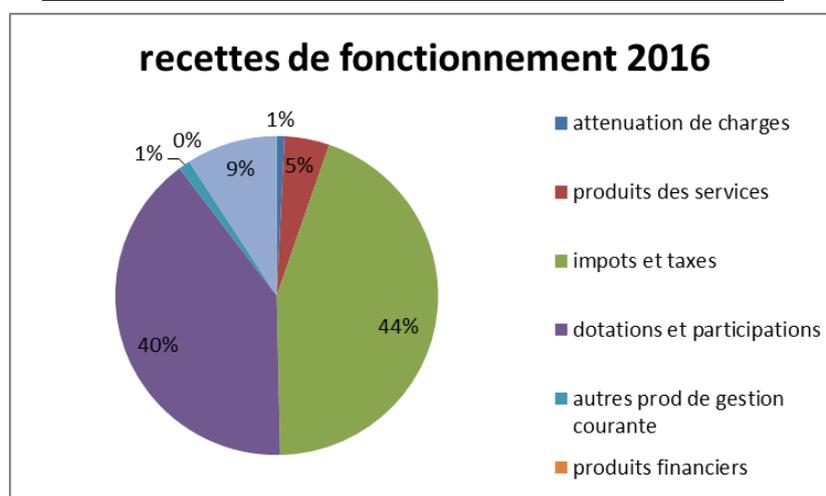
Le budget 2017 devra également prendre en considération les évolutions mécaniques annuelles des charges de personnel liées aux avancements et progressions de carrières.

Chapitre 65 - subventions :

Ce poste de dépenses est gelé depuis quelques années dans une logique d'efforts partagés par tous.

Recettes de fonctionnement

2016 estimées	9 520 580,19 euros
2015	9 397 569,32 euros
2014	8 918 296,44 euros



La ligne directrice de ce poste du budget Commune est la recherche continue de recettes nouvelles en compensation de la baisse programmée des dotations de l'Etat.

Pour 2017, tous les tarifs révisables subiront une augmentation de 1.06% (les délibérations ont été validées lors du Conseil Municipal de Décembre 2016).

Chapitre 70 : Les produits et services

2014	390 897.93
2015	424 349.19
2016 estimé	427 398.83

Chapitre 73 : Les impôts et taxes : La fiscalité locale

Rappel des taux de la fiscalité locale :

Taxe d'habitation	TH	19.42%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	TFPB	24.67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	TFPNB	93.34%

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement.

Le taux retenu est de 0,40% pour 2017 soit le taux de l'inflation constatée sur un an. Il était de 1% pour 2016.

L'entrée en vigueur en 2017 de la valeur locative des locaux commerciaux est également susceptible de peser sur l'évolution des recettes fiscales de la Ville. En effet, de manière simplifiée, ces bases n'évolueront désormais plus en fonction du coefficient d'actualisation légale des bases voté par le Parlement, mais en fonction de l'évolution des loyers des locaux concernés.

BASES	2014	2015	2016
TH	8 266 464	8 614 886	8 324 806
TFB	6 418 916	6 503 917	6 533 804
TFNB	41 602	42 396	43 060

En mars 2016, les bases prévisionnelles de taxes d'habitation communiquées par la Direction Générale des Services Fiscaux sur l'état 1259 de 2016 étaient erronées (surestimation) : il n'avait pas été tenu compte de la demi-part supplémentaire dont bénéficiaient de façon pérenne les personnes à revenu modeste (dispositif dit « demi-part des veuves »).

Les régularisations par voie de dégrèvement ont été effectuées en 2016 sur les revenus de 2015 pour les contribuables concernés.

Pour la collectivité, la régularisation des bases se fait sur la base de l'année 2016 ci-dessus renseignée.

Base effective 2015 : 8 614 886 - Produit 2015 : 1 673 011

Base notifiée 2016 : 8 660 000 - Produit 2016 attendu au BP : 1 681 772

Base effective 2016 : 8 324 806 - Produit 2016 : 1 616 677

Différence de produit fiscal : - 65 095 €

Chapitre 74 : Les Dotations de l'Etat

Sur la seule ligne de la dotation forfaitaire, la Ville a perdu pratiquement 450 000 euros entre 2008 et 2016.

Sur le total des dotations, la Ville a perdu la somme de 215 036 euros entre 2008 et 2016.

Sous l'impact des dispositions du PLF concernant les dotations aux collectivités territoriales, le budget 2017 sera marqué par l'importante baisse des dotations de l'Etat et des compensations fiscales, bien que fortement ralentie par rapport à 2015 et 2016.

De plus, aucune visibilité n'existe à ce stade sur les exercices budgétaires 2018 et suivants sur l'évolution de ces dotations, qui dépendra de la stratégie de la future majorité qui sera élue cette année.

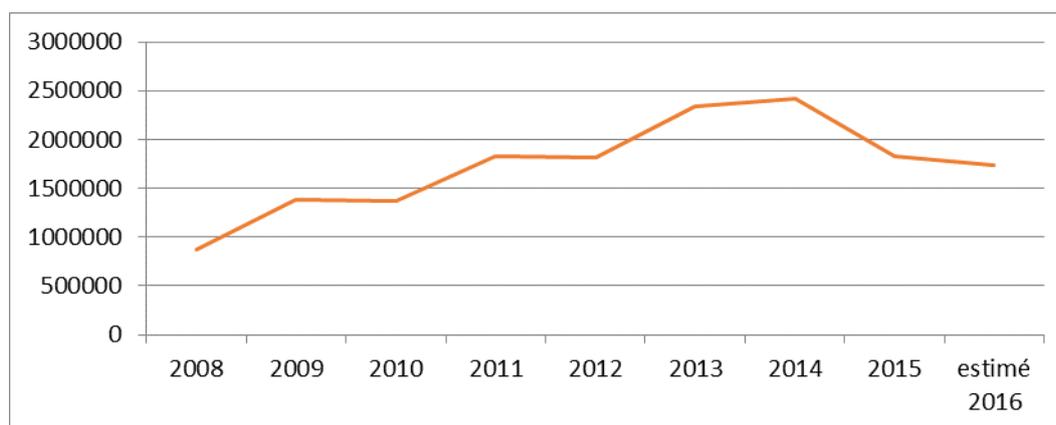
Evolution des Dotations de l'Etat depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	écarts de 2008 à 2013
De 2008 à 2013							
Dotation forfaitaire	2 297 374	2 275 983	2 250 548	2 243 690	2 236 301	2 232 662	-64 712
Dotation Solidarité Rurale	413 420	443 115	471 344	495 963	505 271	541 648	128 228
Dotation Solidarité Urbaine	0	0	0	0	0	0	0
Dotation Nationale de Péréquation	372 201	386 551	392 223	412 060	376 495	402 099	29 898
FNTP	6 961	0	0	0	0	0	-6 961
Compensations TP	86 547	61 310	55 755	51 623	43 155	36 111	-50 436
Compensations TF	68 116	56 151	54 200	65 930	54 628	48 244	-19 872
Compensations TH	194 020	195 638	206 843	203 386	215 848	200 032	6 012
Total	3438 639	3418 748	3430 913	3472 652	3 431 698	3 460 796	22 157
							22 157
base 100	0,994215	0,997753	1,009891	0,9979815	1,006444		
écart en €	-19 891	12 165	41 739	-40 954	29 098		22 157

De 2014 à 2016	2014	2015	2016	écarts de 2013 à 2016	écarts cumulés de 2008 à 2016
Dotation forfaitaire	2167 791	2005122	1 847548	-385 114	-449 826
Dotation Solidarité Rurale	571 411	647 124	716 196	174 548	302 776
Dotation Solidarité Urbaine				0	0
Dotation Nationale de Péréquation	425 644	451 303	444 275	42 176	72 074
FNTP				0	-6 961
Compensations TP	28 423	18 778	15 925	-20 186	-70 622
Compensations TF	35 869	26 709	21 490	-26 754	-46 626
Compensations TH	209 221	233 242	178 169	-21 863	-15 851
Total	3 438359	3382278	3223 603	-237 193	-215 036
base 100	0,993517	0,98369	0,953086		
écart en €	-22 437	-56 081	-158 675	-237 193	-215 036

Le Résultat de fonctionnement

2008	2009	2010	2011
877 243.79	1 378 189.29	1 368 785.62	1 824 300.64
2012	2013	2014	2015
1 818 271.67	2 342 276.68	2 414 903.15	1 825 789.32
2016 estimé			
1 743 373.97			



L'Épargne brute de gestion

Sur le budget de fonctionnement, c'est l'excédent entre les recettes réelles et les charges réelles, hors intérêts de la dette.

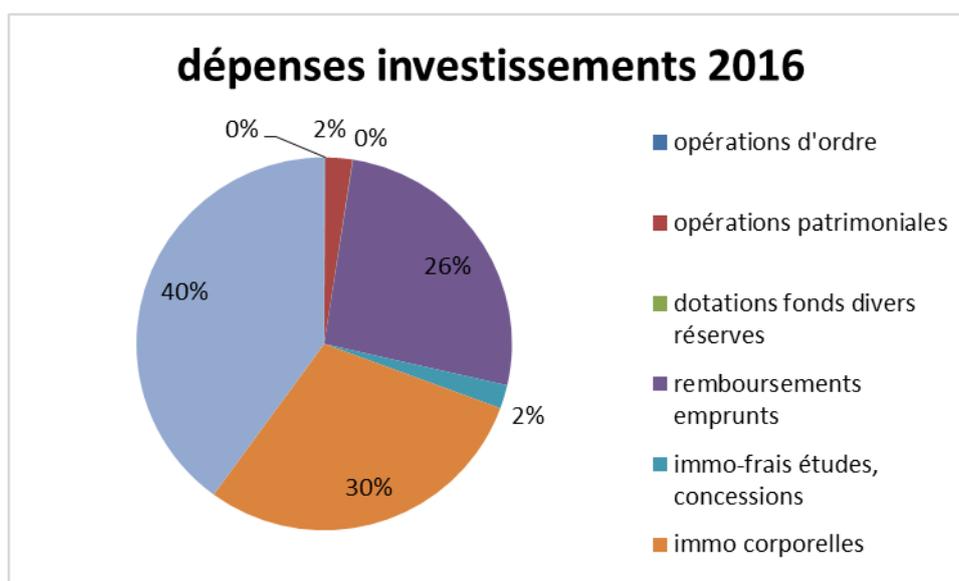
2008	2009	2010	2011
855 000	950 000	758 000	1 121 000
2012	2013	2014	2015
994 000	1 016 000	1 073 000	1 206 000
2016 estimé			
801 000			

Les Orientations Budgétaires 2017 pour la section d'Investissements

Rétrospective des dépenses d'investissements de 2008 à 2016 :

2008	2009	2010	2011	2012
1 878 291.09	1 620 283.40	1 715 242.37	1 988 002.81	2 459 220.16

2013	2014	2015	2016 estimé
2 318 313.16	2 937 982.25	3 813 670.52	2 556 478.32



Le **niveau d'investissement prévisionnel 2017** doit être mis en perspective avec les différentes ressources d'investissement dont dispose la Ville : autofinancement net, cessions, subventions d'investissement, recours à l'emprunt.

A – La capacité d'autofinancement net de la Ville

(Epargne nette dégagée après avoir remboursé le capital de la dette)

La Ville a pu reconstituer depuis 2011 une épargne nette suffisante pour pouvoir financer une partie de ses investissements.

2008	2009	2010	2011
-468 000	-310 000	-403 000	+598 000
2012	2013	2014	2015
+945 000	+1 557 000	+415 000	+730 000
2016 estimé			
+783 000			

B – L'emprunt

C'est le complément financier sollicité chaque année, par la Ville, auprès des établissements bancaires pour financer les investissements.

2008	2009	2010	2011
900 000	500 000	1 100 000	800 000
2012	2013	2014	2015
0	0	1 300 000	1 100 000
2016			
400 000			

C – Les projets d'investissement

Les dépenses d'investissements pour 2017 (dépenses d'équipement directes ou indirectes) seront arbitrées pour le vote du budget.

L'enveloppe globale sera d'un montant de 1 000 000 euros.

Les priorités données l'an dernier sont reconduites pour le budget primitif 2017, à savoir :

- 1.- Jeunesse / Education / Enfance
- 2.- Développement durable / Economie d'énergie
- 3.- Accessibilité
- 4.- Equipements des services administratifs et techniques / Amélioration du service public
- 5.- Voirie.

En 2018, les priorités seront redéfinies au regard de l'avancement des travaux de l'EPA ALZETTE BELVAL sur CANTEBONNE, sur BUTTE, sur l'OPAH-RU, sur MICHEVILLE afin de redynamiser l'image de certains quartiers.

La Structure et la Gestion de l'encours de la Dette

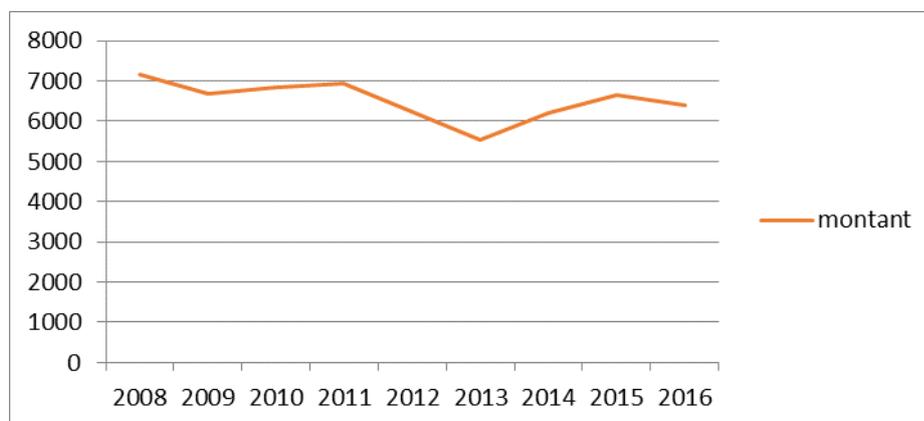
A – La structure de la dette

La Ville n'a pas d'emprunts toxiques.

Voir détails sur le tableau joint en annexe 1.

B – L'encours de la dette

2008	2009	2010	2011
7 175 000	6 692 000	6 837 000	6 951 000
2012	2013	2014	2015
6 234 000	5 552 000	6 211 000	6 662 000
2016			
6 395 000			



Selon les Comptes des Communes, au 31/12/2015, avec une population de 9 505 habitants, l'encours de la dette est de 6 662 000 euros soit 701 euros par habitant ; la moyenne de la strate est de 862 euros ;
(Pour mémoire en 2008, 731 euros par habitant pour une moyenne de la strate de 892 euros).

L'annuité de la dette est de 858 000 euros soit 90 euros par habitant ; la moyenne de la strate est de 119 euros ;
(Pour mémoire en 2008, 128 euros par habitant pour une moyenne de la strate de 118 euros).

C- La capacité de désendettement

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette à l'instant T, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 estimé
Avec les cessions	13.36	14.86	9.94	12.41	5.41	3.75	2.48	5.88	4.84	4.41
Hors cessions	15.34	14.86	9.94	12.41	7.26	7.76	6.70	6.84	6.23	8.23

Notre Ville est depuis 2009 en dehors de ce seuil critique.

Pour 2017, l'objectif est de maintenir la capacité de désendettement de la Ville en dessous du seuil critique **mais aussi** de maintenir un niveau d'endettement en adéquation avec la situation financière de la Ville.

Conclusion

Le travail en commun accompli maintenant depuis plusieurs années avec l'équipe majoritaire, l'ensemble des services administratifs et techniques permet de présenter ce DOB pour le budget primitif Commune 2017.

Un DOB qui confirme :

- **la gestion sérieuse et responsable des finances de notre Ville,**
- **la volonté affirmée de développement de notre Ville.**

Un DOB qui prend en compte :

- **les incertitudes pour 2017 et suivants,**
- **la baisse des dotations de l'Etat.**

En ces temps d'économie incertaine et vu l'incertitude quant aux décisions qui seront prises après les échéances électorales de 2017, ce projet de budget primitif 2017 se base sur des données prévisionnelles qui seront amenées à évoluer au fil des mois.

Annexe 1

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat constaté - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2017	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
1	2009	EMPRUNT 2009	CLF - Dexia credit local	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.79	T	01/04/2010	01/04/2010	500 000.00	275 000.09	2 247.49	9 793.73	33 333.32	43 127.05	0.00
100	2010	EMPRUNT 2010	CA - Crédit Agricole	20	F	TAUX FIXE	0.00000	3.85	T	31/03/2011	31/03/2011	1 100 000.00	851 964.66	0.00	31 625.66	47 075.98	78 701.64	0.00
202	2000	CONSTRUCTION MAISON PETITE ENFANCE	CAF - Caisse d'Allocations Familiale	20	F	TAUX FIXE	0.00000	0.00	A	01/10/2000	01/10/2000	223 354.43	33 517.29	0.00	0.00	11 166.89	11 166.89	0.00
210	2002	2EME TRANCHE 2001	SG - Société Générale	15	R	EURIBOR12M	0.12000	2.50	M	14/03/2002	14/03/2002	152 449.02	1 693.70	0.00	0.27	1 693.70	1 693.97	0.00
211	2002	MON199130EUR DIVERS INVESTISSEMENTS	CLF - Dexia credit local	15	R	EURIBOR12M	0.12000	2.89	M	01/09/2002	01/08/2003	150 000.00	13 027.20	0.00	5.46	13 027.20	13 032.66	0.00
213	2002	Financement invest.2002	CE - Caisse d'Epargne	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.91	M	31/01/2003	31/01/2003	150 000.00	13 689.40	0.00	358.04	13 689.40	14 047.44	0.00
214	2003	FIN. INVESTISSEMENTS 2002	CM VLPT - CREDIT MUTUEL VILLERUPT	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.28	M	30/04/2003	30/04/2003	200 000.00	21 875.10	0.00	586.19	17 407.81	17 994.00	0.00
215	2003	MON210186EUR FIN.DIVERS INVESTISSEMENTS	CLF - Dexia credit local	15	R	EURIBOR12M	0.12000	2.62	M	01/08/2003	01/07/2004	200 000.00	31 318.19	0.91	17.36	15 458.07	15 475.43	0.00
216	2003	FIN INVEST.2003	CE - Caisse d'Epargne	14	F	TAUX FIXE	0.00000	4.23	M	31/08/2003	31/08/2003	200 000.00	10 850.92	0.00	150.35	10 850.92	11 001.27	0.00
217	2004	EMPRUNT P/ DIV TRX D'INVEST.	CM VLPT - CREDIT MUTUEL VILLERUPT	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.21	M	30/09/2004	30/09/2004	300 000.00	67 722.67	0.00	2 336.12	24 527.80	26 863.92	0.00
218	2004	MON226794EUR FIN.DIVERS INVESTISSEMENTS	CLF - Dexia credit local	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.94	M	01/02/2005	01/02/2005	300 000.00	76 558.87	163.93	2 536.33	23 840.63	26 376.96	0.00
219	2005	EMPRUNTS 2005	CM VLPT - CREDIT MUTUEL VILLERUPT	15	F	TAUX FIXE	0.00000	3.05	T	31/12/2005	31/12/2005	600 000.00	188 980.65	0.00	5 510.85	45 010.99	50 521.84	0.00
222	2006	EMPRUNT 2006	CM VLPT - CREDIT MUTUEL VILLERUPT	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.02	M	31/01/2007	31/01/2007	1 200 000.00	480 929.98	0.00	17 401.37	88 753.27	106 154.64	0.00
228	2007	FINANCEMENT INVEST.2007	CE - Caisse d'Epargne	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.55	T	25/02/2008	25/02/2008	1 200 000.00	577 279.08	2 135.68	24 378.70	85 846.14	110 224.84	0.00
230	2008	EMPRUNT 2008	CE - Caisse d'Epargne	15	F	TAUX FIXE	0.00000	4.83	T	25/02/2009	25/02/2009	900 000.00	498 966.41	2 015.48	22 566.63	61 610.25	84 176.88	0.00
234	2012	EMPRUNT 2011	CA - Crédit Agricole	20	F	TAUX FIXE	0.00000	5.55	T	10/04/2012	10/04/2012	800 000.00	610 000.00	6 865.33	32 249.00	40 000.00	72 249.00	0.00
247	2014	emprunt 2014	CAISSE - CAISSE FR. DE FINANCEM. LOCAL	20	R	EURIBOR03M	1.40000	1.18	T	01/04/2015	01/04/2015	1 300 000.00	1 186 250.00	3 114.10	12 946.11	65 000.00	77 946.11	0.00
251	2016	EMPRUNT 2015	CM VLPT - CREDIT MUTUEL VILLERUPT	20	F	TAUX FIXE	0.00000	2.08	T	31/03/2016	31/03/2016	1 100 000.00	1 055 023.56	0.00	21 276.59	45 905.57	67 182.16	0.00
254	2016	emprunt 2016	CM - Crédit Mutuel	20	F	TAUX FIXE	0.00000	1.32	T	31/03/2017	31/03/2017	400 000.00	400 000.00	0.00	5 114.28	17 630.56	22 744.84	0.00
TOTAL GENERAL												10 975 803.45	6 394 647.77	16 542.92	188 853.04	661 828.50	850 681.54	0.00

sélection : (BUDGET = 'COMMUNE')